



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/48/422
24 septembre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-huitième session
Point 29 de l'ordre du jour

COOPERATION ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
ET L'ORGANISATION DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1 - 2	3
I. CONSULTATIONS ENTRE REPRESENTANTS DES SECRETARIATS DES ORGANISMES DU SYSTEME DES NATIONS UNIES ET DE L'ORGANISATION DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE ET REPRESENTATION AUX REUNIONS	3 - 9	3
II. SUITE DONNEE AUX RECOMMANDATIONS DES REUNIONS TENUES ENTRE LES ORGANISMES DES NATIONS UNIES ET L'ORGANISATION DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE ET SES INSTITUTIONS SPECIALISEES	10 - 52	4
A. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	13 - 17	5
B. Programme des Nations Unies pour le développement	18 - 23	6
C. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	24 - 28	7
D. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	29 - 44	8
E. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	45 - 47	11
F. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	48 - 52	12

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
III. COOPERATION DANS LE DOMAINE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL	53 - 140	12
A. Département des affaires humanitaires du Secrétariat	53 - 55	12
B. Fonds des Nations Unies pour l'enfance	56 - 60	13
C. Fonds des Nations Unies pour la population	61 - 69	14
D. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	70 - 71	15
E. Programme alimentaire mondial	72 - 78	15
F. Commission économique pour l'Afrique	79 - 87	16
G. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	88	18
H. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	89 - 95	18
I. Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)	96 - 98	19
J. Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme	99 - 102	20
K. Organisation internationale du Travail	103 - 114	20
L. Organisation de l'aviation civile internationale	115 - 116	22
M. Banque mondiale	117	23
N. Fonds monétaire international	118 - 119	23
O. Union postale universelle	120 - 121	23
P. Organisation météorologique mondiale	122 - 127	24
Q. Organisation maritime internationale	128	25
R. Organisation mondiale de la propriété intellectuelle	129 - 133	26
S. Fonds international de développement agricole	134 - 139	27
T. Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce	140	28

INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 47/18 du 23 novembre 1992, l'Assemblée générale a pris acte avec satisfaction du rapport du Secrétaire général (A/47/250 et Add.1). Elle a prié l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) de continuer de coopérer à la recherche commune de solutions à des problèmes mondiaux comme ceux qui ont trait à la paix et à la sécurité internationales, au désarmement, à l'autodétermination, à la décolonisation, aux droits fondamentaux de l'homme et au développement économique et technique; et elle a encouragé les institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies à coopérer toujours plus étroitement avec l'OCI.

2. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a recommandé qu'une réunion générale de représentants des secrétariats des organismes des Nations Unies et de l'OCI et de ses institutions spécialisées se tienne en 1993, la date et le lieu de cette réunion devant être fixés par voie de consultations entre les organisations intéressées. Elle a prié le Secrétaire général de l'ONU, agissant en coopération avec le Secrétaire général de l'OCI, de continuer à encourager la tenue de réunions sectorielles dans certains domaines de coopération désignés comme prioritaires, à savoir l'environnement, les secours en cas de catastrophe et la science et la technologie, comme l'ont recommandé les réunions des centres de liaison des deux organisations qui ont eu lieu en 1989 et en 1990, et à assurer le suivi desdites réunions sectorielles. Elle a également prié le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa quarante-huitième session, de l'état de la coopération entre l'ONU et l'OCI.

I. CONSULTATIONS ENTRE REPRESENTANTS DES SECRETARIATS DES ORGANISMES DU SYSTEME DES NATIONS UNIES ET DE L'ORGANISATION DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE ET REPRESENTATION AUX REUNIONS

3. Le 23 septembre 1992, les ministres des affaires étrangères des Etats membres de l'Organisation de la Conférence islamique ont tenu leur réunion annuelle de coordination au Siège de l'ONU, afin d'examiner l'ordre du jour de la quarante-septième session de l'Assemblée générale, notamment les questions qui intéressaient ou préoccupaient particulièrement l'OCI. En réponse à une invitation de l'OCI, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques du Secrétariat a participé à cette réunion de coordination, où il a représenté le Secrétaire général.

4. La réunion a examiné la situation internationale actuelle, et en particulier les points relatifs au Moyen-Orient et à la question de Palestine; la situation en Bosnie-Herzégovine; la situation en Somalie; la situation en Afghanistan; la situation dans le Haut-Karabakh; les conséquences de l'agression iraquienne contre le Koweït et la non-application par l'Iraq des résolutions du Conseil de sécurité; la situation en Afrique du Sud; et la situation économique critique en Afrique.

5. Lors de sa visite au Siège de l'Organisation des Nations Unies, le 15 mai 1993, M. Hamid Algabid, Secrétaire général de l'OCI, a rencontré le Secrétaire général de l'ONU et a discuté des questions préoccupant les deux organisations, en particulier de la situation en Bosnie-Herzégovine.

6. Sur l'invitation de l'OCI et du Gouvernement pakistanais, le Secrétaire exécutif de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a représenté le Secrétaire général de l'ONU à la vingt et unième Conférence islamique des ministres des affaires étrangères, qui a eu lieu à Karachi (Pakistan), du 25 au 29 avril 1993, et à laquelle il a transmis un message du Secrétaire général.

7. Pendant la période considérée, des représentants de l'OCI ont participé aux réunions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

8. Des consultations périodiques ont eu lieu et des informations ont été échangées entre le Département des affaires politiques du Secrétariat et le Secrétariat général de l'OCI, ainsi qu'avec le Bureau de l'Observateur permanent de l'OCI auprès de l'Organisation des Nations Unies.

9. Comme suite à la résolution 46/13 de l'Assemblée générale, en date du 28 octobre 1991, une réunion sectorielle sur la science et la technologie dans le contexte particulier de l'environnement s'est tenue à Dhaka, du 19 au 22 décembre 1992, entre des représentants du système des Nations Unies et de l'OCI. Le rapport de la réunion sera publié à titre d'additif au présent rapport (A/48/422/Add.1).

II. SUITE DONNEE AUX RECOMMANDATIONS DES REUNIONS TENUES ENTRE
LES ORGANISMES DES NATIONS UNIES ET L'ORGANISATION DE LA
CONFERENCE ISLAMIQUE ET SES INSTITUTIONS SPECIALISEES

10. On se rappellera que les organismes du système des Nations Unies et l'OCI ont défini des domaines sur lesquels leur coopération porterait de façon prioritaire, et désigné des institutions et organisations spécifiques de part et d'autre comme centres de liaison dans chacun de ces domaines.

11. Les organisations et institutions des Nations Unies désignées comme centres de liaison dans les domaines d'intervention prioritaire sont les suivantes :

<u>Organisation/Institution</u>	<u>Domaine</u>
1. Département de la coordination des politiques et du développement durable	Développement de la science et de la technique
2. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)	Développement du commerce
3. Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	Coopération technique entre pays islamiques
4. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)	Assistance aux réfugiés
5. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	Sécurité alimentaire et agriculture

- | | |
|---|--|
| 6. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) | Enseignement et élimination de l'analphabétisme |
| 7. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) | Mécanismes d'investissement et opérations en association |
| 8. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) | Mise en valeur des ressources humaines |
| 9. Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) | Environnement |

12. On trouvera ci-après un résumé des rapports des organisations et institutions servant de centres de liaison sur leur coopération avec l'OCI dans les domaines d'action prioritaire pendant la période considérée.

A. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Développement du commerce

13. Au cours de la récente réunion du Conseil du commerce et du développement de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), qui s'est tenue en mars 1993, une rencontre a été organisée entre le Directeur général du Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC) et des représentants de la CNUCED. Il a été convenu d'explorer de concert la question de la coopération entre l'OCI et les Républiques d'Asie centrale. A cette fin, on a décidé de proposer d'inscrire à l'ordre du jour de la neuvième session du Comité sur la coopération économique et commerciale qui se tiendra à Istanbul du 1er au 4 septembre 1993, les points suivants :

- a) Possibilité de faire bénéficier les Républiques d'Asie centrale des mécanismes de financement du commerce offerts par la Banque islamique de développement;
- b) Facilitation du commerce;
- c) Programmes de mise en valeur des ressources humaines axés sur la formation aux techniques commerciales, en vue de faciliter la coopération économique et commerciale;
- d) Autres aspects de la coopération économique.

14. Il a également été convenu que la CNUCED et le CIDC présenteraient au Comité sur la coopération économique et commerciale une communication commune sur les possibilités de coopération avec les Républiques d'Asie centrale, et que le secrétariat de la CNUCED fournirait au CIDC les données dont il dispose concernant lesdites Républiques.

15. On a décidé en outre qu'au cours de la prochaine session de la Commission sur le commerce et le développement de l'OCI, qui se tiendra à Karachi

(Pakistan), le représentant de la CNUCED ferait un exposé sur les résultats de la mission de la CNUCED dans les Républiques d'Asie centrale et auprès du secrétariat de l'Organisation de coopération économique à Téhéran.

16. On a également abordé la question de la liaison ou de l'établissement d'un réseau entre le mécanisme de financement du commerce de la Banque islamique de développement et le Programme de financement du commerce arabe du Fonds monétaire arabe. Il s'agissait également de savoir si ces mécanismes pouvaient, seuls ou ensemble, satisfaire les besoins des Républiques d'Asie centrale dans le domaine du financement du commerce. La Banque islamique de développement, le Programme de financement du commerce arabe et l'Organisation de coopération économique seraient consultés à ce sujet.

17. Dans le domaine du transfert de technologie, la CNUCED a continué de coopérer avec la Banque islamique de développement à la préparation et à l'organisation d'un atelier sur le rôle des droits de propriété intellectuelle dans le développement économique et technique des pays membres de l'OCI. Les deux organismes ont par ailleurs organisé récemment, à Damas, un séminaire conjoint sur la gestion de la dette. L'éventuelle organisation d'un séminaire sur le même sujet dans les pays africains francophones, et la possibilité de définir d'autres domaines de coopération, ont été examinées avec une délégation de la Banque islamique de développement qui s'est rendue auprès de la CNUCED en mars 1993. La Banque islamique souhaiterait voir donner la priorité aux domaines suivants : coopération technique; coopération économique entre les pays en développement; transports maritimes, et transports (en particulier dans l'optique des Etats membres de l'OCI qui sont sans littoral); et l'information relative sur le secteur du commerce et des transports des républiques d'Asie centrale. Reste à espérer que cette visite sera suivie d'une mission de la CNUCED à Djedda, afin que ces discussions puissent être menées à terme.

B. Programme des Nations Unies pour le développement

18. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a continué de fournir un appui technique aux efforts multisectoriels de développement de chacun des 51 Etats membres de l'OCI. Si l'essentiel de cette aide s'inscrit dans le cadre de ses programmes nationaux, régionaux, interrégionaux et mondiaux, le PNUD a aussi fourni à certains de ces pays une assistance technique financée par ses ressources spéciales et par certains autres mécanismes, notamment les fonds d'affectation spéciale qu'il gère, à savoir le Fonds d'équipement des Nations Unies, le Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement, le Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles, le Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme. On trouvera ci-dessous des exemples de coopération technique entre le PNUD et les Etats Membres de l'OCI pendant la période considérée.

19. Le PNUD a activement aidé des pays comme le Pakistan et le Bangladesh à formuler des stratégies de mise en valeur des ressources humaines qui ont été intégrées dans les plans à moyen terme de ces pays et qui servent de base au dialogue engagé avec les donateurs. Des initiatives de mise en valeur des ressources humaines ont été lancées sur un large front dans des pays comme l'Egypte et la Tunisie avec l'appui technique du PNUD.

20. Le PNUD a appuyé de façon substantielle des colloques et des séminaires organisés en vue de sensibiliser les universitaires, les décideurs et autres groupes professionnels à la mise en valeur des ressources humaines. En avril 1993, il a activement participé à un séminaire sur la mise en valeur des ressources humaines dans la région arabe, à Amman.

21. Le PNUD a fourni en 1992, quelque 12 millions de dollars des Etats-Unis pour appuyer les efforts de reconstruction de l'Afghanistan, notamment des fournitures de semences et de bétail, et la remise en état du système d'irrigation; ces activités ont été menées par le Bureau des services d'appui aux projets du PNUD et par la FAO, essentiellement par l'intermédiaire d'organisations non gouvernementales locales dans le nord, l'ouest et le sud du pays.

22. Le PNUD a fourni des secours d'urgence à l'Iran à la suite des inondations de 1992 et appuyé divers projets scientifiques et techniques dans ce pays.

23. Le PNUD a continué de servir d'institution chef de file du système des Nations Unies, en matière de coopération technique entre pays islamiques. A ce titre, il a participé à la réunion des centres de liaison des institutions chefs de file du système des Nations Unies et de l'OCI, qui s'est tenue à Genève en octobre 1992. A cette occasion, son représentant a informé les représentants de l'OCI et de ses institutions spécialisées de l'adoption de l'approche-programme, l'accent devant progressivement être mis sur l'exécution nationale des programmes de pays. Dans cette optique, on prévoit qu'à l'avenir le PNUD coopérera avec l'OCI dans le cadre de programmes nationaux pour lesquels les organisations compétentes de l'OCI bénéficient peut-être d'un avantage comparatif.

C. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

24. En application de leur accord de coopération, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'OCI ont, de façon prioritaire, resserré leur coopération dans des domaines relatifs aux réfugiés et à des problèmes humanitaires mondiaux d'intérêt mutuel.

25. La participation du Haut Commissaire, en décembre 1992, à la sixième session extraordinaire de la Conférence islamique sur la Bosnie-Herzégovine, et sa visite, en janvier 1993, au siège de l'OCI, à Djedda, ont certainement fait progresser les deux organisations dans leur recherche commune de solutions humanitaires au problème de plus en plus complexe des réfugiés.

26. En ce qui concerne la coopération du HCR avec les institutions spécialisées de l'OCI, il convient de noter qu'un certain nombre de mesures concrètes ont été prises pour appliquer les dispositions de l'Accord spécial signé en mai 1991 entre le HCR et l'Organisation islamique pour l'éducation, la science et la culture (ISESCO). Cet accord prévoit une coopération générale et permanente, notamment un échange de compétences, des réunions régulières d'un comité mixte et un appui mutuel sous forme de personnel et de services.

27. Des progrès similaires ont été réalisés dans les consultations engagées avec la Banque islamique de développement en vue d'un accord de coopération pour

les secours aux réfugiés dans les pays islamiques et aux collectivités de réfugiés islamiques dans différentes parties du monde.

28. Enfin, pour promouvoir et diffuser le droit des réfugiés, le HCR et l'OCI étudient la possibilité d'organiser conjointement d'autres séminaires et conférences sur ce sujet ainsi que sur le droit d'asile dans différents pays islamiques.

D. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

29. La coopération de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) avec l'OCI s'est poursuivie; elle a principalement porté sur les activités dont on trouvera une brève description dans les paragraphes suivants.

Réunions

30. La FAO a présenté un document de base intitulé "Coopération technique entre pays islamiques" à la réunion des centres de liaison des chefs d'institutions spécialisées, qui s'est tenue à Genève du 27 au 29 octobre 1992.

31. La FAO a également assisté à une réunion sur les négociations d'Uruguay, organisée par le Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC) à Casablanca, en octobre 1992, et à la deuxième réunion sectorielle sur la science et la technologie dans le contexte particulier de l'environnement, qui s'est tenue à Dhaka en décembre 1992 sous les auspices conjoints de l'OCI et de l'ONU.

32. Plusieurs ministres de l'agriculture d'Etats membres de l'OCI ont assisté à la Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient, organisée à Téhéran en mai 1992.

Projets d'investissement pour le développement agricole

33. Dix-huit projets d'investissement agricole, élaborés avec l'aide du Centre d'investissement de la FAO et devant être financés par des institutions multilatérales, ont été approuvés. Le montant total des investissements nécessaires à ces projets est estimé à 467 millions de dollars des Etats-Unis, dont 365 millions provenant de sources extérieures (principalement de la Banque mondiale/Association internationale de développement, de la Banque africaine de développement/Fonds africain de développement, du Fonds international de développement agricole et du Fonds d'équipement des Nations Unies) le solde étant pris en charge par les 15 pays bénéficiaires.

34. La FAO a achevé l'élaboration de 17 autres projets d'investissement dans les pays membres de l'OCI, destinés à être présentés à des institutions de financement, réalisé quatre enquêtes sous-sectorielles et aidé les gouvernements à établir 21 rapports de fin d'exécution de projets (afin d'évaluer les résultats obtenus après le décaissement du montant du prêt). Des fonctionnaires de l'Organisation se sont également rendus sur place pour examiner neuf projets d'assistance technique PNUD/FAO en cours d'exécution, en vue d'évaluer les possibilités d'investissement.

Foresterie

35. La coopération dans ce domaine a porté sur toute une gamme d'activités entreprises dans le cadre de divers projets forestiers dans les pays membres de l'OCI (aux niveaux national et régional), dans les domaines de la remise en état des terres, de la fixation des dunes et de la lutte contre la désertification, du boisement et de l'agroforesterie, de la mise en valeur des ressources forestières, de la protection de l'environnement et de la sécurité alimentaire, de la recherche-développement et de la promotion de la planification et des politiques forestières. L'accent est mis sur le renforcement des institutions nationales et sur la mise en valeur des ressources humaines, ainsi que sur l'autonomie, la coopération régionale et l'échange de compétences et d'expériences entre pays membres de l'OCI.

36. La FAO et les pays membres de l'OCI ont continué à coopérer en participant à des réunions de haut niveau, des ateliers techniques, des conférences et des séminaires régionaux, comme le Séminaire sur le développement des régions montagneuses du nord-ouest de la Tunisie (16-17 juillet 1992); la troisième Conférence arabe sur l'évolution des industries du traitement de la pâte à papier, de l'impression et du conditionnement (Amman, 13-15 octobre 1992); la sixième session du Conseil des Ministres arabes de l'environnement (Le Caire, 15 octobre 1992); la deuxième consultation de l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO) sur la désertification dans les pays de la Ceinture verte (Tunis, 25-28 novembre 1992); la Conférence internationale sur les femmes et l'environnement [Alexandrie (Egypte), 1er-3 décembre 1992)]; et le Colloque international sur les stratégies nationales de conservation (Amman, 6-9 décembre 1992).

Systemes d'information

37. Trente-cinq Etats membres de l'OCI participent au Système international d'information pour les sciences et la technologie agricoles (AGRIS) et au Système d'information sur les recherches agronomiques en cours (CARIS), qui constituent un réseau mondial de 173 centres AGRIS et de 137 centres CARIS; ils ont ainsi pu échanger des informations, aussi bien entre eux qu'avec les autres centres du réseau.

38. La FAO a continué d'aider les gouvernements qui en faisaient la demande, à renforcer les capacités nationales et régionales de documentation agricole. Des missions de consultation et de formation ont été envoyées dans sept pays membres de l'OCI, et des nationaux de trois pays ont bénéficié d'une formation à Rome.

Sécurité alimentaire

39. La sécurité alimentaire figure parmi les domaines de coopération que la FAO et l'OCI ont désignés comme prioritaires. Dans le cadre de son programme d'assistance à la sécurité alimentaire, la FAO fournit une aide technique à un certain nombre de pays membres de l'OCI. Entre mars 1992 et février 1993, huit projets d'un coût total de 15,6 millions de dollars, étaient en cours dans sept de ces pays. Il s'agissait notamment de projets de mise en place ou de renforcement de systèmes nationaux d'alerte rapide et d'information sur

l'alimentation au Bénin, au Cameroun, au Niger, au Sénégal et au Soudan; d'un projet d'entrepôts villageois au Bénin; et d'un projet concernant les politiques de sécurité alimentaire et la planification au Tchad.

40. Comme prévu, le programme d'assistance à la sécurité alimentaire de la FAO a également continué d'aider le Tchad, le Niger et le Bénin à formuler de vastes programmes nationaux dans ce domaine. Au Tchad, on met actuellement la dernière main à un rapport détaillé sur le schéma de stratégie contenant des recommandations sur l'exploitation des résultats, et l'on se prépare à convoquer, en 1993, une table ronde sectorielle sur le développement rural et la sécurité alimentaire. Au Niger, on a fini d'établir, au début de 1993, le rapport final sur la stratégie de sécurité alimentaire, pour le présenter au nouveau gouvernement. Au Bénin, la phase d'évaluation et d'identification des problèmes s'est terminée en octobre 1992, et l'on achève d'établir le rapport relatif au programme qui sera examiné au cours d'une table ronde sectorielle en 1993.

41. En outre, la FAO a aidé à formuler des stratégies sous-régionales de sécurité alimentaire pour les pays de l'Afrique centrale et occidentale, dont un certain nombre appartiennent à l'OCI. Ces stratégies indiquent les actions à mener aux niveaux tant national que sous-régional, pour combattre l'insécurité alimentaire au niveau des ménages. La structure de ces stratégies et les recommandations qui les accompagnent sont conformes aux résolutions adoptées par les ministres de l'OCI à l'issue du Colloque sur la sécurité alimentaire qui s'est tenu à Dakar en novembre 1991. La stratégie et le programme d'action pour l'Afrique centrale ont déjà été approuvés par les organes directeurs de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest et de l'Union pour le développement économique de l'Afrique centrale : ils sont prêts à être mis en oeuvre. Une assistance supplémentaire aux pays d'Afrique occidentale et centrale membres de l'OCI est prévue pour 1993, en vue d'aider ces pays à formuler des stratégies nationales de sécurité alimentaire conformément aux résolutions de l'OCI.

Politique agricole, analyse sectorielle et statistiques

42. Un certain nombre de pays membres de l'OCI ont bénéficié de diverses activités d'assistance technique : analyse du secteur agricole au Yémen à la suite de l'unification du pays; évaluation des dégâts subis par le secteur agricole koweïtien à la suite de la guerre du Golfe de 1990 et recommandations touchant les activités de relèvement nécessaires; évaluation des mesures à prendre pour relancer l'agriculture au Liban; établissement d'un projet de document touchant l'assistance à fournir à la République islamique d'Iran en matière de planification et d'analyse des politiques agricoles. La FAO a dû fournir une assistance technique à plusieurs activités entreprises en 1992 et dont le succès s'était trouvé confirmé, dans les domaines de l'analyse des politiques, de la planification des projets et de la planification décentralisée.

Programme de fonds fiduciaires unilatéraux

43. La FAO intensifie sa coopération avec la République islamique d'Iran dans le cadre de fonds fiduciaires unilatéraux, dans lesquels l'Iran est à la fois le pays donateur et le pays bénéficiaire. Après qu'un important projet de pêche

a été approuvé en 1992, deux grands projets touchant les ressources renouvelables et la mise en valeur des forêts ont été signés en 1993. D'un coût total de près de 8 millions de dollars des Etats-Unis, ces projets sont entièrement financés par l'Iran.

44. En Arabie saoudite, le programme pluridisciplinaire d'assistance technique, entièrement financé par le Gouvernement saoudien dans le cadre de fonds fiduciaires unilatéraux, s'est poursuivi : les dépenses d'exécution se sont élevées à quelque 10 millions de dollars des Etats-Unis pour l'année. Il s'agissait a) de fournir un appui direct au renforcement de différents services du ministère de l'agriculture et des eaux; et b) d'apporter une assistance technique à des projets spécifiques de développement agricole (horticulture, mise en valeur des parcours et développement de l'élevage, étude des sols et la classification des terres, aménagement des ressources en eau et pisciculture).

E. Organisation des Nations Unies pour l'éducation,
la science et la culture

45. En tant qu'institution chef de file du système des Nations Unies dans les domaines de l'éducation et de l'éradication de l'analphabétisme, de la mise en valeur des ressources humaines, de l'éducation de base et de la formation, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a participé à la réunion des centres de liaison de l'ONU et de l'OCI, organisée à Genève du 27 au 29 octobre 1992. En ce qui concerne l'éducation de base et la formation, l'UNESCO continue de coopérer essentiellement avec l'ILESCO, sa contrepartie au sein de l'OCI, à toute une série d'activités communes.

46. La deuxième réunion commune des secrétariats de l'UNESCO et de l'OCI s'est tenue au siège de l'UNESCO les 3 et 4 novembre 1992; elle a porté sur la coopération entre les deux organisations et sur son évolution future. Un certain nombre de domaines ont été désignés comme justifiant une action prioritaire. C'est ainsi que :

a) Dans le domaine de la culture, l'accent a été mis sur l'héritage culturel de Jérusalem, le plan Arabia et la stratégie culturelle applicable au monde musulman;

b) Dans le domaine de l'éducation, l'éducation de base, l'alphabétisation et la mise en valeur des ressources humaines sont restées parmi les problèmes prioritaires. D'autres projets ont également retenu l'attention : le projet de l'UNESCO et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) concernant les neuf pays les plus vastes et les plus peuplés; l'éducation des réfugiés dans les territoires occupés et les mouvements de libération et les écoles coraniques (un séminaire sur le rôle des écoles coraniques dans l'universalisation de l'éducation de base a été organisé conjointement par l'UNESCO et l'ISESCO à Khartoum du 20 au 24 juillet 1993).

c) Dans le domaine des sciences, on a appelé à une coopération plus étroite avec la Fondation islamique des sciences, de la technologie et du développement (FISTED);

d) Dans le domaine des communications, le projet "ISLAMVISION" de l'OCI et la Stratégie islamique d'information ont été retenus comme devant faire l'objet d'une coopération privilégiée entre les deux organisations.

47. La quatrième réunion du Comité mixte UNESCO/ISESCO s'est tenue au siège de l'UNESCO du 6 au 8 avril 1993. Un certain nombre d'activités dans les différents domaines de compétence des deux organisations ont été retenues comme devant faire l'objet d'une coopération dans le cadre d'opérations en association.

F. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

48. L'ONUDI a poursuivi sa fructueuse collaboration avec l'OCI et ses institutions spécialisées dans divers secteurs ayant trait au développement industriel.

49. En coopération avec la FISTED et la Chambre de commerce et d'industrie de Djedda, l'ONUDI a participé à l'organisation d'un séminaire sur l'évaluation et l'exécution des projets d'investissement industriel, dont l'objet était d'étendre les applications des méthodes modernes et fiables d'évaluation et l'exécution des projets d'investissement dans les pays membres de la FISTED.

50. Toujours en coopération avec la FISTED, ainsi qu'avec le Conseil supérieur pour la recherche scientifique de la Turquie et l'Institut arabe d'études scientifiques et techniques, dont le siège est à Damas, l'ONUDI envisage d'organiser un séminaire sur la télévision haute définition et les perspectives qu'elle offre aux pays membres de l'OCI. L'Institut de Damas a proposé d'accueillir le séminaire.

51. La BISD a déclaré qu'elle avait l'intention de contribuer au financement d'un centre régional sur les matériaux nouveaux et de pointe dans les pays arabes, centre que l'ONUDI se propose de créer en coopération avec des organisations régionales.

52. A sa demande, la FISTED a été autorisée à utiliser la base de données de l'ONUDI, y compris la Banque d'information industrielle et technologique.

III. COOPERATION DANS LE DOMAINE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

A. Département des affaires humanitaires du Secrétariat

53. Au cours de la période considérée, le Département des affaires humanitaires du Secrétariat a régulièrement communiqué à l'OCI des informations sur les secours d'urgence fournis aux Etats membres de l'OCI ci-après : Afghanistan, Albanie, Djibouti, Egypte, Indonésie, Iraq, Kirghizistan, Liban, Mauritanie, République islamique d'Iran, Somalie, Soudan, Tadjikistan, Turquie et Yémen. Le Département a envoyé des coordonnateurs des secours qui ont apporté une assistance, selon les besoins des pays, dans les domaines suivants : évaluation de la situation, appel à l'aide internationale, mobilisation de fonds, organisation de ponts aériens pour l'acheminement des secours et coordination locale des secours.

54. Le Département a exécuté plusieurs projets ayant trait aux aspects techniques de la planification préalable aux catastrophes et de la prévention de leurs effets dans les Etats membres de l'OCI et a aidé à formuler des projets intégrés de gestion des effets des catastrophes, qui doivent être mis en oeuvre par les Gouvernements algérien, égyptien, iranien et tadjik.

55. Le Département a organisé des ateliers nationaux sur la gestion des effets des catastrophes au Liban, en République islamique d'Iran, au Soudan, en Turquie et au Yémen. D'autres ateliers sur le même thème doivent se tenir au Bangladesh, à Djibouti, en Egypte, en Indonésie, au Pakistan et en République islamique d'Iran. Par ailleurs, il est prévu d'organiser un atelier régional à l'intention des Etats membres francophones de l'OCI en Afrique dans le courant de 1993.

B. Fonds des Nations Unies pour l'enfance

56. Au cours de l'année écoulée, la coopération entre le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'OCI a été renforcée. Les activités de plaidoyer de l'UNICEF et de l'OCI consistent en des interventions régulières auprès des dirigeants, des populations et des institutions pour leur rappeler l'engagement qu'ils ont pris d'appliquer la Déclaration et le Plan d'action du Sommet mondial de l'enfant, qui s'est tenu à New York en septembre 1990. Les participants au sommet de l'OCI réunis à Dakar en décembre 1991 ont d'ailleurs exprimé leur soutien aux objectifs du Sommet mondial.

57. En mars 1993, à la suite d'un échange de lettres entre le Directeur général de l'UNICEF et le Secrétaire général de l'OCI, le Secrétaire général adjoint de l'OCI s'est rendu à New York pour des consultations. Au cours de son séjour, un accord a été conclu entre les deux organismes sur le renforcement de leur collaboration en ce qui concerne les activités en faveur des femmes et des enfants.

58. Une équipe de l'UNICEF a assisté à la vingt et unième Conférence des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la Conférence islamique, qui s'est tenue à Karachi (Pakistan) du 25 au 29 avril 1993.

59. La Conférence a adopté une résolution dans laquelle elle a demandé aux 51 Etats membres de concevoir et d'exécuter des programmes d'action nationaux en faveur des enfants et les a instamment priés de ratifier et d'appliquer la Convention relative aux droits de l'enfant. Dans cette résolution, qui porte sur les soins aux enfants et la protection de l'enfant dans le monde musulman, la Conférence a demandé aux Etats de prendre les mesures nécessaires afin d'assurer que les textes constitutionnels et législatifs ainsi que les pratiques des pays soient conformes aux dispositions de la Convention, une fois qu'elle aura été ratifiée.

60. Dans une autre résolution, la Conférence a demandé au Secrétariat général d'organiser de nouvelles consultations entre les Etats membres au sujet du projet de création d'une organisation islamique internationale des femmes. Dans la même résolution, la Conférence a par ailleurs chargé son Secrétariat général d'organiser, avec l'aide de l'UNICEF, un colloque sur le rôle des femmes dans le développement social, qui mettrait l'accent sur l'enseignement et la santé.

C. Fonds des Nations Unies pour la population

61. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a, dès sa création, apporté son appui à un large éventail d'activités en matière de population dans les pays musulmans et demeure la principale source d'assistance multilatérale dans ce domaine.

62. L'accroissement rapide de la population dans de nombreux pays musulmans reste l'un des obstacles au développement économique et social. La Conférence régionale sur la population dans le monde arabe, qui s'est tenue à Amman en avril 1993, a adopté, à l'unanimité, la deuxième Déclaration d'Amman, dans laquelle les participants ont reconnu que des progrès considérables avaient été accomplis dans le monde arabe dans plusieurs domaines importants. Ils ont également adopté des recommandations concrètes dans le domaine de la santé maternelle et infantile et de la planification de la famille, et ont notamment invité les gouvernements à offrir des services de planification de la famille. L'importance du rôle et de la condition de la femme a été soulignée. Sur la proposition des organisations non gouvernementales représentées à la Conférence, un chapitre sur le rôle de ces organisations a été ajouté.

63. La troisième Conférence africaine sur la population, qui s'est tenue à Dakar, en décembre 1992, a porté sur le thème "Population, famille et développement durable". Ont notamment participé à cette conférence 42 pays d'Afrique subsaharienne et six pays d'Afrique du Nord. Les participants à la Conférence ont adopté des objectifs en matière de population pour l'ensemble de l'Afrique.

64. La stratégie du FNUAP en matière d'assistance aux pays musulmans est axée sur l'amélioration du cadre dans lequel s'inscrivent les programmes de population et a pour objectif d'appeler l'attention sur les facteurs démographiques dans le contexte du développement socio-économique.

65. La majeure partie de l'assistance du FNUAP aux pays musulmans est consacrée aux activités de santé maternelle et infantile et de planification de la famille. Les projets dans ce domaine visent essentiellement les populations rurales, les pauvres des zones urbaines, les femmes et les jeunes.

66. Le FNUAP a continué d'apporter un appui à de nombreux pays musulmans dans le domaine de la collecte et de l'analyse de données afin que ces pays disposent de données démographiques fiables et à jour pour formuler leurs politiques et programmes en matière de population et évaluer les progrès réalisés dans l'application de ces politiques et programmes.

67. La deuxième enquête sur la population et la santé familiale dans les pays du Golfe se déroule actuellement dans le cadre d'un programme commun auquel participent l'Organisation mondiale de la santé, l'UNICEF, le FNUAP, le Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies (AGFUND) et les gouvernements des pays du Golfe. Les résultats de cette enquête seront utilisés pour améliorer les services de santé maternelle et infantile dans la région.

68. De même, le Projet panarabe pour le développement de l'enfant, qui est également un programme commun du FNUAP, du Programme arabe du Golfe, de

l'UNICEF, de l'OMS, de la Ligue des Etats arabes et de l'Organisation des Nations Unies, a permis de rassembler des données détaillées dans les domaines socio-économique, démographique et sanitaire, y compris la planification de la famille et la mortalité liée à la maternité, en Algérie, en Egypte, en Mauritanie, en République arabe syrienne et au Soudan. La deuxième phase du projet portera sur sept autres pays arabes.

69. L'un des objectifs prioritaires de la stratégie d'aide du FNUAP est de renforcer le statut de la femme dans la famille et dans la société et de promouvoir sa participation active au processus de développement socio-économique des pays musulmans. Le FNUAP, en coopération avec d'autres institutions et organisations, notamment le Programme arabe du Golfe, a apporté son concours à la création du Centre de recherche et de formation pour la femme arabe, dont le siège est à Tunis. Les activités du Centre comprendront des programmes d'action visant à améliorer la condition de la femme au sein de la communauté et à la faire participer le plus possible aux activités de population et de développement.

D. Office de secours et de travaux des Nations Unies
pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

70. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNWRA) tient l'OCI informée de ses activités et programmes et autres supports grâce à la documentation qu'il envoie périodiquement à Djedda. Il entretient également des relations suivies avec la BISD, qui est un organe de l'OCI. L'UNWRA a officiellement exprimé le souhait de participer, en qualité d'observateur, aux réunions annuelles de l'OCI. Le Commissaire général envisage de rendre visite au Secrétaire général de l'OCI dès que possible.

71. L'UNWRA a participé à la Réunion générale entre les organisations du système des Nations Unies et l'OCI, qui a eu lieu à Genève en novembre 1991, et prévoit d'y participer également à l'avenir.

E. Programme alimentaire mondial

72. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a poursuivi ses activités en vue de réduire la pauvreté et la faim dans de nombreux pays de l'OCI. En 1992, il a approuvé 96 projets qui doivent être exécutés dans 26 pays; 42 projets sont en cours d'exécution en Afrique subsaharienne, 32 dans des pays arabes et 22 en Asie. A l'heure actuelle, 34 opérations de secours d'urgence sont en cours dans 16 pays de l'OCI. La majeure partie de l'aide alimentaire d'urgence allouée aux Etats membres de l'OCI en 1992 est destinée à des pays arabes, notamment à la Somalie et au Soudan. L'Afghanistan et le Pakistan absorbent plus de la moitié des ressources allouées par le PAM à 20 projets en faveur des personnes déplacées depuis longtemps dans 10 pays membres de l'OCI.

73. Le PAM mène une action multiforme en vue d'atténuer la pauvreté. Les principaux aspects des projets de développement du PAM dans les Etats membres de l'OCI sont décrits dans les paragraphes ci-après.

1. Agriculture et développement rural, y compris la mise en valeur des terres, la colonisation rurale et les infrastructures rurales

74. Dans le cadre de son projet "Vivres contre travail", le PAM a apporté une aide au Burkina Faso (extension des superficies cultivables irriguées); à la Gambie (aménagement de nouvelles rizières inondées et construction d'infrastructures); à la République arabe syrienne (plantation d'arbres); au Pakistan (programmes de conservation des sols et de réduction de l'érosion et du déboisement); et à l'Egypte (mise en culture de terres désertiques et colonisation rurale).

2. Mise en valeur des ressources humaines : enseignement, santé et nutrition

75. Au Bangladesh, le PAM aide chaque année 500 000 femmes à acquérir, sur une période de deux ans, des compétences de base et une formation professionnelle qui leur permettront de sortir de l'état de pauvreté absolue dans lequel elles vivent et de mieux faire face aux fréquentes catastrophes naturelles qui s'abattent sur le pays. Les bénéficiaires du projet comptent parmi les 5 % les plus pauvres de la population.

76. Au Maroc, le PAM appuie un programme national d'alimentation dans les écoles primaires grâce auquel le Gouvernement et les collectivités prennent progressivement en charge l'approvisionnement des cantines scolaires à partir de leurs propres ressources.

77. En Tunisie, l'assistance du PAM est axée sur les écoles des collectivités rurales démunies, l'objectif étant de réduire l'écart entre les zones rurales et les zones urbaines en ce qui concerne le taux national de fréquentation scolaire, l'accès à l'enseignement et la réussite scolaire.

78. Au Pakistan, un programme d'alimentation dans les écoles vise les écoles primaires de filles de la province la plus pauvre du pays, le Balouchistan.

F. Commission économique pour l'Afrique

79. Depuis 1989, plusieurs divisions de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) ont activement coopéré ou se sont efforcées d'établir une coopération avec les institutions spécialisées de l'OCI, comme la BISD, l'Institut islamique de recherche et de formation (IIRF) de la BISD, l'ISESCO et la FISTED.

80. Entre 1989 et 1993, les activités réalisées ou envisagées par la CEA et les institutions spécialisées de l'OCI ont porté sur la science et la technologie, le commerce, la coopération industrielle et l'information pour le développement.

Science et technologie

81. Sur la proposition de la CEA, la FISTED a accepté de participer aux activités préparatoires de conférences sous-régionales ayant pour objet l'élaboration de politiques en matière de science et de technologie en Afrique de l'Ouest, de l'Est et du Centre, et de contribuer au financement de ces activités. Ces conférences doivent se tenir en 1993. La FISTED a également

accepté de financer, à hauteur de 50 %, un programme de formation sur l'évaluation de la technologie en Afrique de l'Est, qui doit se tenir à Kampala en 1993.

82. Ces premières expériences ont incité la CEA à développer sa coopération avec l'OCI en vue de la mise en oeuvre d'autres projets relatifs au développement de la science et de la technologie, notamment la création d'organismes publics de recherche-développement et la réalisation d'études sur le renforcement de l'autosuffisance et de la sécurité alimentaire grâce à la prévention des pertes après la récolte.

Commerce

83. En 1992, la CEA a organisé, avec le concours de la BISD, un atelier régional dont l'objet était d'améliorer les compétences des participants en matière de commercialisation des exportations, de gestion des importations et d'achat.

84. La CEA envisage également de coopérer avec l'OCI et la Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique (BADEA) pour mettre en oeuvre les "Stratégies pour la revitalisation, la relance et la croissance du commerce africain dans les années 90 et au-delà". En outre, la CEA se propose d'étudier les possibilités de coopération avec l'OCI et ses institutions spécialisées pour l'exécution des éléments de son programme de travail 1992-1993 qui ont trait au problème de la dette extérieure de l'Afrique.

Coopération industrielle

85. La CEA et la BISD ont organisé, en 1989, un atelier, suivi d'un voyage d'études, sur la fabrication d'outils, de matériel et de machines agricoles dans la sous-région de l'Afrique du Nord.

86. La CEA et la BISD ont convenu d'organiser conjointement dans le cadre du programme de développement industriel de la CEA six ateliers régionaux portant sur les thèmes suivants : a) coopération en vue de l'utilisation efficace des unités existantes de production d'engrais en Afrique; b) développement des activités de transformation des plantes médicinales; c) planification, collecte et exploitation de données et formulation de politiques concernant le secteur industriel en Afrique de l'Est et en Afrique australe; d) planification, collecte et exploitation de données et formulation de politiques concernant le secteur industriel en Afrique centrale; e) renforcement des capacités en matière d'entreprise dans le domaine des industries artisanales et des petites industries dans les pays d'Afrique anglophones; et f) renforcement des capacités en matière d'entreprise dans le domaine des industries artisanales et des petites industries dans les pays d'Afrique francophones.

Système panafricain d'information pour le développement (PADIS)

87. Le Système panafricain d'information pour le développement (PADIS) entretient des relations fructueuses avec l'ISESCO, la BISD et l'IIRF. Le PADIS est généralement représenté aux réunions de la BISD et envisage de coopérer avec l'ISESCO et l'IIRF dans le domaine de l'échange d'informations sur le développement.

G. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

88. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a été représentée à la réunion sectorielle pour l'Organisation des Nations Unies sur la science et la technologie dans le contexte particulier de l'environnement, qui s'est tenue à Dhaka, en décembre 1992. Lors de cette réunion, on a soulevé la question de la participation des pays de l'OCI, en particulier de ceux de la région Asie-Pacifique, aux activités des différents réseaux de la CESAP, notamment dans le domaine de l'environnement et de la lutte contre la désertification. L'OCI a également demandé à la CESAP de lui apporter une aide en lui envoyant des experts pour les activités de formation en matière de transfert de technologie. Une coopération est par ailleurs envisagée en vue d'établir des monographies et de mettre au point des outils et méthodes au titre des différents programmes de la CESAP en matière d'environnement, notamment ceux ayant trait à la sensibilisation aux problèmes d'environnement, à l'intégration des questions écologiques au processus de développement, à la gestion des écosystèmes terrestres, à la protection du milieu marin et des écosystèmes connexes et aux problèmes écologiques à l'échelle de la planète.

H. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

89. Au cours de la période considérée, bien que la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) n'ait guère coopéré directement avec l'OCI, elle a néanmoins mené plusieurs activités communes avec les institutions spécialisées de l'OCI, à savoir la BISD et la FISTED, ainsi qu'avec le réseau islamique sur le génie génétique et la biotechnologie, qui a été récemment créé.

90. Dans le domaine des ressources naturelles, la CESAO a continué de travailler en étroite coopération avec la BISD pour l'exécution de son projet intitulé "Evaluation des ressources en eau à l'aide de techniques de télédétection dans la région de la CESAO". Le secrétariat de la CESAO s'est également déclaré disposé à exécuter, en coopération avec la BISD, un projet similaire dans d'autres pays islamiques. La BISD a par ailleurs activement participé au Colloque interrégional sur la mise en valeur et les perspectives de commercialisation du gaz d'ici à l'an 2000 et au-delà, qui s'est tenu à Damas dans le courant du deuxième trimestre de 1992.

91. En outre, la CESAO a établi des liens de coopération avec la BISD en vue de l'exécution conjointe d'un projet régional sur la biomasse en tant que source d'énergie écologiquement rationnelle pour le développement durable des zones rurales dans quelques pays de la région de l'Asie occidentale, et lui a demandé une aide pour exécuter le programme régional de mise en valeur des sources d'énergie renouvelables.

92. Dans le secteur de l'industrie, la CESAO et la FISTED, en liaison avec d'autres organisations régionales et internationales, ont organisé conjointement la deuxième Conférence arabe sur les perspectives de la biotechnologie moderne, qui s'est tenue à Amman en avril 1993. La BISD cofinance avec la CESAO, l'Organisation arabe pour le développement industriel et les ressources minières et le Fonds arabe de développement économique et social, une étude sur le développement de l'infrastructure industrielle dans les pays arabes, qui est actuellement en cours. La CESAO, la BISD, la FISTED et le Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie organisent conjointement un stage

de formation sur les techniques de culture tissulaire et leurs applications dans l'industrie et l'agriculture, qui doit se tenir au Caire en octobre 1993. En outre, la CESAO organise, en coopération avec la BISD, la FISTED et l'ONUDI, un stage de formation sur la construction de circuits intégrés, qui doit se tenir en Arabie saoudite au cours du premier trimestre de 1994.

93. Dans le domaine de la science et de la technologie, la BISD a fourni des fonds pour financer l'envoi de consultants et couvrir les frais de participation de représentants des pays islamiques à l'atelier sur les incidences des matériaux nouveaux et de pointe sur les économies des pays de la CESAO, qui s'est tenu à Damas en septembre 1992. La CESAO et la FISTED ont procédé à des échanges périodiques d'informations sur leurs programmes de travail et réunions respectifs. En réponse à une invitation de la FISTED, des représentants de la CESAO devaient participer à la onzième session du Conseil consultatif scientifique (Conseil d'administration) de la FISTED, qui devait se tenir au Caire en juin 1993. De son côté, la CESAO a invité la FISTED et la BISD à participer à l'atelier de la CESAO sur l'intégration de la science et de la technologie dans le processus de planification du développement. L'atelier sera organisé par la CESAO en coopération avec l'ONUDI et le Conseil supérieur jordanien de la science et de la technologie, et se tiendra à Amman en septembre 1993. La CESAO se propose en outre d'inviter la FISTED et la BISD à prendre part aux activités en cours relatives à la création par la CESAO d'un centre régional pour l'enseignement dans le domaine de l'espace, de la science et de la technologie.

94. Dans le domaine des établissements humains, la CESAO a organisé un Colloque sur le logement à prix modéré dans la région arabe, en coopération avec la BISD et le Ministère yéménite du logement et de la planification urbaine, qui s'est tenu en République du Yémen en octobre 1992.

95. En conclusion, bien que d'importants liens de coopération existent entre la CESAO et les institutions spécialisées de l'OCI, il est possible de développer cette coopération. Des mesures ont d'ailleurs été prises en vue de la renforcer dans l'avenir proche. A la demande de la BISD, la CESAO a envoyé à celle-ci une liste d'experts de la CESAO spécialisés dans différents domaines afin que la Banque puisse, le cas échéant, faire appel à eux si nécessaire. En outre, la CESAO a fait savoir à la BISD qu'elle était prête à coopérer avec elle pour évaluer les activités et projets de développement financés par la Banque dans les territoires arabes occupés.

I. Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)

96. Le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) exécute actuellement toute une série de projets de coopération technique dans 23 pays membres de l'OCI. Entrepris à la demande des pays concernés, ces projets portent sur toute la gamme des activités relatives aux établissements humains et favorisent indirectement la coopération technique entre les pays musulmans.

97. Le Centre exécute également des projets régionaux et mondiaux en faveur des Etats membres de l'OCI, qui portent sur le renforcement des capacités nationales dans le secteur du logement dans les pays anglophones d'Afrique et d'Asie; la

formation de formateurs dans le domaine de la gestion des services municipaux; le programme régional de développement des administrations locales en Asie du Sud; et le programme régional d'échanges pour la gestion urbaine.

98. Enfin, le Centre a participé à plusieurs réunions nationales, régionales, interrégionales et/ou internationales organisées dans les Etats membres de l'OCI. La plus récente d'entre elles est la Conférence régionale des Etats arabes sur les stratégies nationales en matière de logement, qui s'est tenue au Caire en décembre 1992.

J. Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme

99. L'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW) a réalisé plusieurs activités importantes dans des pays membres de l'OCI.

100. Dans le cadre du projet relatif à l'amélioration du rôle des femmes africaines dans le secteur non structuré, la production et la gestion, financé par le PNUD, l'Institut a organisé deux activités au Burkina Faso, à savoir un atelier régional sur la compilation et l'analyse de statistiques concernant les activités des femmes dans le secteur non structuré et leur contribution au produit national, qui s'est tenu à Ouagadougou en octobre 1990, et un séminaire national de formation sur l'utilisation des statistiques relatives au rôle des femmes dans le secteur non structuré, qui a eu lieu à Ouagadougou en août 1991. Dans le cadre du même projet, un atelier national de formation sur la compilation de statistiques concernant les femmes dans le secteur non structuré a également été organisé à Kombo Beach (Gambie) en mai 1991.

101. Comme suite à une demande du Gouvernement turc, la Direction générale de la condition et des problèmes de la femme de l'Institut a participé à l'organisation du premier atelier national sur les statistiques et indicateurs concernant les femmes en Turquie, qui s'est tenu à Ankara du 21 au 23 octobre 1992. Les débats ont été axés sur quatre thèmes principaux, à savoir les femmes et la santé, les femmes et l'emploi, les femmes et l'éducation et des groupes particuliers de femmes. Des activités préparatoires sont en cours en vue de la tenue d'un atelier sous-régional sur les statistiques concernant les femmes, qui doit se tenir au Maroc en décembre 1993.

102. Dans le cadre de son programme de travail pour le prochain exercice biennal, l'Institut envisage d'entreprendre des activités dans certains Etats membres de l'OCI, et de renforcer ainsi la collaboration entre les deux organismes.

K. Organisation internationale du Travail

1. Emploi

103. A la demande du Gouvernement égyptien, et compte tenu du chômage et du retour de travailleurs émigrés, une mission pluridisciplinaire de programmation a été organisée en Egypte. Le projet commun Organisation internationale du

Travail (OIT)/PNUD relatif à la création d'emplois dans ce pays (d'un montant de 397 149 dollars) concrétise les recommandations énoncées dans le rapport de la mission et entérinées par le Gouvernement.

104. Le projet OIT/PNUD relatif à la création d'un réseau d'information sur la main-d'oeuvre, axé essentiellement sur le secteur privé (d'un montant de 729 700 dollars) a pour objet d'améliorer la collecte, le traitement et la diffusion des données relatives à la main-d'oeuvre, en installant un réseau informatisé reliant les services officiels en Egypte.

105. Au titre du projet régional OIT/PNUD intitulé "Soutien aux politiques arabes de migration", un séminaire régional a été organisé en vue d'examiner les résultats des études entreprises dans le cadre dudit projet. Une proposition de projet régional sur les politiques de migration des pays arabes exportateurs de main-d'oeuvre a été formulée conformément aux recommandations adoptées lors de ce séminaire régional.

2. Formation

106. Le Programme de formation professionnelle pour les pays arabes s'est poursuivi. Dans le cadre de ce programme, on a organisé des séminaires régionaux sur l'évaluation et la certification des compétences, sur la participation des femmes aux activités de formation, ainsi que sur le retour des émigrés et ses répercussions sur la formation. Le Programme a également joué un rôle de catalyseur dans la mesure où l'assistance technique a été organisée selon les mêmes critères que ceux appliqués à la coopération technique pour les pays en développement.

107. En ce qui concerne l'insertion professionnelle, un séminaire régional sur la promotion de la participation des handicapés dans les coopératives dans les pays de la région de la CESA0 a été organisé début 1992, en collaboration avec le Centre du développement social et des affaires humanitaires de l'Office des Nations Unies à Vienne. Ce séminaire avait pour objet de formuler des stratégies de nature à promouvoir la participation des handicapés dans ce type d'organisation. Les missions pluridisciplinaires qui se sont rendues au Qatar et à Bahreïn ont étudié les stratégies et programmes relatifs à la réinsertion professionnelle et les institutions actives dans ce domaine. Au Koweït, un nouveau projet dans ce domaine, qui a été approuvé par le PNUD, est maintenant opérationnel.

3. Développement des entreprises et des coopératives

108. La Banque mondiale et l'OIT, avec une participation financière annoncée par le Gouvernement égyptien, ont décidé de relancer le projet sur les services de promotion industrielle aux petites et moyennes entreprises.

109. Le nouveau projet OIT/ Agence danoise pour le développement international (DANIDA) sur l'amélioration de la productivité et des revenus des colons organisés en coopératives sur de nouvelles terres (troisième phase), qui a été approuvé en 1992, vise à améliorer la situation socio-économique actuelle des colons.

110. En ce qui concerne la promotion des entreprises, deux projets financés par le PNUD, l'un portant sur la promotion de la petite entreprise en milieu rural et l'autre sur la création de services de promotion industrielle, ont été exécutés en Jordanie. Une mission pluridisciplinaire chargée d'étudier la question de la promotion des entreprises a été envoyée au Bahreïn.

4. Autres domaines techniques

111. Les activités du Programme arabe régional d'administration du travail (RAPLA) se sont poursuivies. Deux stages de formation ont été organisés, portant respectivement sur la formation de formateurs dans le domaine de l'inspection du travail, en collaboration avec l'Institut arabe de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles et sur des activités de formation ayant trait à la traduction en arabe de divers manuels de l'OIT. Un guide sur l'administration du travail dans les pays arabes a également été mis au point par l'Institut. Une proposition pour la troisième phase du projet a été élaborée en consultation avec les parties concernées et celles-ci se sont mises d'accord sur le principe de son financement.

112. En matière de statistiques de l'emploi, l'aide a porté sur la constitution d'un réseau d'informations sur la main-d'oeuvre en Egypte, la création d'une base de données pour la mise en valeur des ressources humaines au Pakistan et l'exécution d'un projet sur l'amélioration du système d'information sur le marché du travail en Turquie.

113. Le projet BIT/PNUD sur la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles en République arabe syrienne s'est poursuivi. Le Bureau a envoyé deux consultants dans les Emirats arabes unis afin d'aider le Ministère du travail à organiser un séminaire national sur l'inspection du travail et la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

114. Dans le domaine de la sécurité sociale, un projet à court terme financé par le PNUD a été mis en oeuvre au Yémen. Une mission pluridisciplinaire s'est rendue au Qatar en vue d'évaluer les besoins d'aide liés à l'amélioration du régime de sécurité sociale. Un nouveau projet de fonds d'affectation spéciale pour l'évaluation actuarielle au Koweït a été approuvé.

L. Organisation de l'aviation civile internationale

115. L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) accueille avec satisfaction le programme de réunions entre les organismes du système des Nations Unies et l'OCI. Elle est disposée à coopérer avec l'OCI dans son domaine de compétence et continue de fournir une assistance technique à un grand nombre d'Etats membres de l'OCI.

116. Le mémorandum d'accord entre l'OCI et la BISD qui est entré en vigueur rappelle la contribution vitale de l'aviation civile au développement social et économique des pays membres de la BISD et instaure un cadre de coopération entre l'OCI et la Banque dans les domaines ayant trait aux projets de développement de l'aviation civile. Cependant, aucun projet conjoint de coopération technique n'est à l'étude pour le moment.

M. Banque mondiale

117. La Banque mondiale continue de participer au financement des programmes économiques et sociaux entrepris dans chacun des pays membres de l'OCI grâce à ses prêts et à des activités telles que le dialogue sur les politiques, l'assistance technique et la coordination de l'aide. En 1992, la Banque a engagé près de 5,5 milliards de dollars des Etats-Unis au titre de projets et de programmes de développement dans ces pays, dont presque 1,5 milliard a été financé par l'Association internationale de développement, organisme de la Banque qui accorde des prêts à des conditions de faveur. La Banque a axé son assistance à titre prioritaire sur les secteurs suivants : énergie, agriculture et développement rural, urbanisme, ajustement structurel et éducation.

N. Fonds monétaire international

118. Le Département Afrique du Fonds monétaire international (FMI) continue de contribuer activement à l'aide aux 20 pays membres de l'OCI qui relèvent de son domaine de compétence. Les principaux axes de cette coopération sont notamment l'assistance financière, l'aide au titre de la dette extérieure et la coordination de l'aide, l'assistance technique et la fourniture de conseils en ce qui concerne l'élaboration et l'exécution de programmes financés par le Fonds dans le cadre de consultations régulières. Les pays membres de l'OCI relevant de ce département disposaient encore de 2,1 milliards de dollars de DTS à la fin de 1992. Le Fonds a par ailleurs fourni à ces pays une assistance technique dans plusieurs domaines, touchant notamment le secteur bancaire, la réforme financière, les politiques budgétaires, la dette extérieure, le système de change, les statistiques et la sécurité sociale. Des experts résidents et des représentants résidents du FMI sont également en poste dans un certain nombre de pays membres de l'OCI.

119. Le Département au Moyen-Orient continue d'aider les pays membres de l'OCI qui relèvent de sa compétence. En 1992, il leur a fourni une assistance technique dans le secteur bancaire et dans les domaines du budget, des statistiques et de la politique fiscale, y a organisé et animé des séminaires et envoyé des missions de consultation, d'assistance technique et d'examen des programmes. La même année, certains pays d'Asie membres de l'OCI, à savoir le Bangladesh, l'Indonésie et les Maldives, ont reçu des missions de consultation, ainsi que des missions d'évaluation et d'assistance technique dans le cadre de la réforme de la sécurité sociale, de l'élaboration de politiques fiscales, et de l'examen de la structure et des opérations du système monétaire et de change.

O. Union postale universelle

120. L'Union postale universelle (UPU) a décidé récemment d'établir des relations avec l'OCI. Elle lui a envoyé des documents sur l'évolution des services postaux dans les pays qu'elle dessert et l'a priée de lui envoyer en retour tous les documents nécessaires pour jeter les bases d'un échange d'informations et de propositions d'ordre pratique en vue d'instaurer une coopération active entre les deux organisations.

121. Le Bureau international de l'UPU maintient son offre de collaboration et est disposé à créer un mécanisme de consultation sectorielle dans son domaine de

compétence, par l'intermédiaire des services postaux, s'il s'agit là d'un secteur où l'OCI apporte une contribution importante à ses membres.

P. Organisation météorologique mondiale

122. L'Organisation météorologique mondiale (OMM) a poursuivi sa coopération avec l'OCI dans les régions couvertes par cette organisation, à savoir l'Afrique, l'Asie et les Etats arabes, en accordant des bourses à court terme et à long terme, en organisant des ateliers, en facilitant la participation des pays membres à plusieurs séminaires et en achetant du matériel de traitement de l'information et de l'équipement pour les services météorologiques. Elle a utilisé à cette fin les ressources disponibles au titre du PNUD, de son propre budget ordinaire et de son programme de coopération volontaire.

123. Les projets d'assistance technique financés par le PNUD ont permis de renforcer les services météorologiques et hydrologiques nationaux, afin de leur permettre de fournir les données et les renseignements nécessaires aux projets de développement socio-économique et notamment d'assurer un suivi effectif des modifications climatiques, ainsi que la protection de l'environnement atmosphérique. Les pays suivants ont bénéficié en 1992 d'une assistance technique au titre du PNUD :

Afrique : Bénin, Burkina Faso, Gabon, Gambie, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Ouganda, Sénégal et Tchad;

Etats arabes : Algérie, Arabie saoudite, Emirats arabes unis, Jamahiriya arabe libyenne, Oman, Qatar et Yémen;

Asie : Bangladesh, Indonésie, Malaisie, Pakistan et République islamique d'Iran.

124. Des projets ont été également financés dans les pays suivants au titre de fonds d'affectation spéciale : Arabie saoudite, Burkina Faso, Gambie, Jamahiriya arabe libyenne, Mali, Maroc, République islamique d'Iran, Sénégal et Soudan. L'OMM a en outre encouragé la mise en oeuvre du projet d'étude mondiale des gaz à effet de serre, notamment l'ozone, à l'aide du Fonds pour l'environnement mondial (4,8 millions de dollars). Ce projet intéresse deux pays de l'OCI, l'Algérie et l'Indonésie.

125. Tout en sachant qu'à la suite de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, l'exécution nationale des activités opérationnelles de développement est le principe essentiel applicable aux projets qui doivent être exécutés dans le cadre d'Action 21 et de la convention-cadre sur les changements climatiques, l'OMM attache également une grande importance aux projets régionaux.

126. Plusieurs activités interpays ont été menées à bien pendant la période considérée; elles avaient pour but de renforcer les capacités nationales et de promouvoir la coopération technique entre pays en développement pour répondre à la nécessité d'une coopération accrue entre les pays membres de l'OCI. Il convient de mentionner à cet égard trois projets/programmes : a) le Centre africain pour les applications de la météorologie au développement; b) le Centre

régional de formation et d'application en agrométéorologie et hydrologie opérationnelles (AGRHYMET); et c) le perfectionnement du personnel des services météorologiques en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique Sud.

127. L'OMM est disposée, dans son domaine de compétence, à poursuivre et à étendre sa coopération avec l'OCI et ses organismes et institutions spécialisées afin d'accroître sa contribution au développement durable des pays membres grâce à l'utilisation des données et produits des services météorologiques et hydrologiques.

Q. Organisation maritime internationale

128. L'Organisation maritime internationale (OMI) a réalisé les activités suivantes dans les pays membres de l'OCI :

Activités nationales

Algérie

Formation spécialisée des marins et du personnel technique à terre (ALG/89/001);

Yémen

Centre de formation maritime (YEM/92/024);

Sénégal

a) Remise en état et protection des baies de Dakar (SEN/87/021);

b) Plan d'action pour la protection des eaux et des côtes sénégalaises (SEN/91/001).

Bangladesh

Modernisation des services hydrographiques (BGD/83/005); examen, étude et administration, phase II (BGD/87/024);

Indonésie

Opération visant à maintenir propres le littoral et les plages (INS/NOR/IMO/02);

République islamique d'Iran

Formation à l'Université maritime mondiale (IRA/90/011);

Pakistan

Formation maritime à l'Université maritime mondiale (PAK/90/011);

Turquie

Centre de formation à la sécurité maritime, phase II (TUR/88/008).

Activités régionales

Afrique

a) Assistance à l'Association des instituts africains de formation maritime (AAMTI) (RAF/86/050);

b) Mise en valeur des ressources humaines et institutionnelles dans le secteur des transports en Afrique subsaharienne (RAF/89/026).

Etats arabes

a) Formation régionale à l'Académie arabe de transports maritimes (Sharjah) (RAB/88/010);

b) Assistance à l'Association des instituts africains de formation maritime (RAB/86/023).

Asie et Pacifique

a) Séminaires régionaux sur les produits dangereux (RAS/86/162);

b) Sécurité de l'opération ligne de charge (Association des nations de l'Asie du Sud-Est) (ANASE) (RAS/86/184);

c) Activités portuaires techniques, ANASE (RAS/90/009);

d) Cours modèles dans les départements d'Asie et du Pacifique de l'Université maritime mondiale (RAB/89/053).

R. Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

129. Dans le cadre du programme de coopération entre le système des Nations Unies et l'OCI, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) a entrepris en 1992 une série de consultations avec l'OCI et les institutions qui lui sont affiliées, à savoir la BISD et la Fondation islamique pour la science, la technologie et le développement, en vue de créer un mécanisme permettant d'instaurer avec elles une coopération régulière et efficace.

130. Le Directeur général de l'OMPI et le Secrétaire général de l'OCI ont signé le 3 septembre 1992, à Djedda, un accord de coopération entre ces deux organisations dans lequel ils réaffirment que celles-ci sont résolues à coopérer étroitement afin de promouvoir la réalisation des objectifs fixés dans leurs actes constitutifs respectifs. L'accord définit les conditions de participation et le statut de chaque organisation aux réunions des organes permanents et des conférences diplomatiques convoquées par l'autre. Il fixe également les modalités de coopération pour l'organisation de réunions conjointes et prévoit

l'échange de documents d'information, de périodiques et d'autres documents, ainsi que des services spéciaux et l'assistance technique que l'OMPI pourrait être invitée à fournir.

131. C'est également en septembre 1992 qu'un responsable de l'OMPI a tenu des consultations de haut niveau à la BISD à Djedda pour étudier les moyens d'instaurer une coopération entre les deux organisations. A la suite de ces consultations, des discussions ont été engagées en vue de l'organisation conjointe, par l'OMPI et la BISD, d'un atelier sur les accords de licence dans le domaine de la propriété industrielle et sur les transferts de technologie. Des entretiens ont également eu lieu avec la Fondation islamique pour la science, la technologie et le développement, à l'issue desquels les deux parties se sont engagées à intensifier leur coopération mutuelle.

132. Par ailleurs, l'OMPI a poursuivi sa coopération avec les Etats intéressés de l'OCI dans des domaines tels que le renforcement du mécanisme national de protection de la propriété industrielle et d'administration des droits d'auteur, l'amélioration de la législation nationale relative à la propriété industrielle et au droit d'auteur et la promotion de l'innovation et de la formation dans les domaines de la propriété industrielle ou du droit d'auteur aux échelons national, sous-régional et régional.

133. Dans le cas des réunions régionales, les ressortissants de pays membres de l'OCI ont participé à un grand nombre de programmes organisés par l'OMPI en Afrique, en Asie et dans les pays arabes, notamment des séminaires et des activités de formation axés sur la propriété industrielle et les questions connexes.

S. Fonds international de développement agricole

Investissements dans les pays islamiques

134. Au 31 décembre 1992, le Fonds international de développement agricole (FIDA) avait accordé 148 prêts à 33 pays de l'OCI pour des projets d'un coût total de 7 361 060 000 dollars; sur ce total, le FIDA avait versé 1 677 360 000 dollars sous forme de prêts et 12 170 000 dollars sous forme de dons d'assistance technique, ce qui représente 54,4 % de tous les prêts et dons du FIDA, qui s'élèvent à 3 084 600 000 dollars des Etats-Unis, pour 44 % de l'ensemble des projets approuvés (337). Les donateurs extérieurs ont fourni 2 295 440 000 dollars et les pays bénéficiaires 3 375 800 000 dollars.

135. Sur les 148 prêts consentis par le FIDA, 61 étaient destinés à des projets dans 16 pays africains membres de l'OCI. Les 34 projets d'Asie concernaient quatre des cinq pays de la région membres de l'OCI (à l'exception de l'Afghanistan). Au Proche-Orient et en Afrique du Nord, 54 prêts ont été octroyés à 12 pays de l'OCI.

Conditions liées aux prêts

136. Sur l'ensemble des prêts accordés aux pays de l'OCI, 71,6 % ont été consentis à des conditions très libérales, 19,6 % à des conditions intermédiaires et 8,8 % à des conditions ordinaires, ce qui soutient la

comparaison avec les conditions généralement liées aux prêts du FIDA, dont 66 % sont assortis de conditions très libérales, 25 % offerts à des conditions intermédiaires et 9 % accordés à des conditions ordinaires.

Mobilisation des ressources

137. A la suite des investissements d'un montant de 1 677 360 000 dollars que le FIDA a consacrés à 33 pays de l'OCI, des donateurs extérieurs et les gouvernements bénéficiaires ont apporté des ressources supplémentaires d'un montant de 5 671 280 000 dollars. Le facteur de mobilisation est de 3,4, ce qui veut dire que chaque dollar prêté par l'IFAD a produit environ 3,5 dollars de ressources supplémentaires.

Contribution des pays membres de l'OCI au FIDA

138. Dans le cadre des trois premières opérations de reconstitution des ressources au FIDA, les 42 pays membres de l'OCI ont apporté jusqu'ici au Fonds 903 millions de dollars des Etats-Unis (soit environ 29 % de l'ensemble des ressources versées au Fonds en devises convertibles). Les pays de l'OCI de la catégorie II ont versé au total 876 millions de dollars des Etats-Unis (soit environ 83 % des contributions pour cette catégorie de pays). A ce jour, 31 pays de l'OCI de la catégorie III ont versé 27 millions de dollars des Etats-Unis (soit 19 % des contributions pour cette catégorie de pays).

Projets dans la filière

139. Actuellement, 32 projets intéressant les pays de l'OCI sont dans la filière : 9 pour l'Afrique, 5 pour l'Asie et 18 pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord, ce qui représente environ 37 % du total des projets du FIDA dans la filière.

T. Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT)

140. La coopération entre le GATT et l'OCI s'est poursuivie comme par le passé. Le GATT a continué de fournir une assistance technique aux pays membres de l'OCI, selon que de besoin, dans le cadre de ses activités normales et/ou des négociations d'Uruguay. Il offre également des possibilités de formation dans le cadre de ses cours de politique commerciale destinés aux responsables des Etats membres de l'OCI.
